

CHAPITRE 1

FEUX ET BALISAGES MARITIMES

01 1.1. FEUX

01 1.1.1. PORTÉES

07 Les différentes portées d'un feu sont les suivantes.

13 Portée lumineuse : la plus grande distance à laquelle un feu peut être vu en fonction seulement de son intensité lumineuse et de la visibilité météorologique.

19 Portée nominale : la portée lumineuse d'un feu dans une atmosphère homogène par une visibilité météorologique de 10 milles marins.

25 Portée géographique : la plus grande distance à laquelle un feu peut être vu en fonction de la courbure de la terre et des hauteurs de la source lumineuse et de l'observateur.

31 Nota. — La portée indiquée par les *Livres des Feux* et les cartes récentes est la portée nominale.

01 1.1.2. CARACTÈRES

07 Les différents caractères des feux sont les suivants.

13 Éclats : périodes de lumière nettement plus courtes que les périodes d'obscurité.

19 Occultations : périodes de lumière nettement plus longues que les périodes d'obscurité.

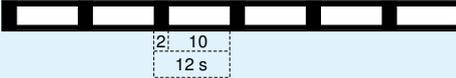
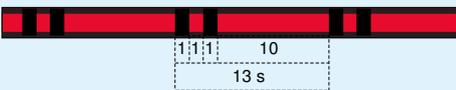
25 Isophase : apparitions égales et successives de lumière et d'obscurité.

31 Scintillant : alternances très rapides de lumière et d'obscurité.

37 Période : intervalle de temps compris entre les commencements du même aspect dans deux cycles successifs d'un feu rythmé.

43 Les caractères des feux sont résumés dans le tableau 1.1.2.

49

Description	Abréviation internationale	Exemple	Observation
<p>1. FIXE Feu dont la lumière paraît continue et uniforme et de couleur constante à un observateur dont la position demeure inchangée par rapport à celle du feu.</p>	F		
<p>2. À OCCULTATIONS Feu dont la durée totale d'éclairement dans une période est nettement supérieure à la durée totale d'extinction et dont les intervalles d'extinction (occultations) ont habituellement la même durée.</p>			
<p>2.1. À occultations régulières Feu dont les occultations se succèdent régulièrement.</p>	Oc		
<p>2.2. À occultations groupées Feu dont les groupes, d'un nombre donné d'occultations, se succèdent régulièrement. La durée totale d'éclairement dans chaque période peut être égale à la durée totale d'extinction.</p>	Oc(..)		Exemple : Oc(2)

Description	Abréviation internationale	Exemple	Observation
6.2. Scintillant rapide à éclats groupés Feu scintillant rapide dont les groupes, d'un nombre donné d'éclats, se succèdent régulièrement.	VQ(..)		Exemple : VQ(3)
	VQ(6)+LFI		Caractère de feu exceptionnel, réservé aux feux marques cardinales sud.
7. SCINTILLANT ULTRA-RAPIDE Feu dont les éclats se succèdent à une fréquence supérieure ou égale à 160 éclats par minute.			
7.1. Scintillant ultra-rapide continu Feu scintillant ultra rapide dont les éclats se succèdent régulièrement.	UQ		
8. À SIGNAL MORSE Feu dont les éclats de deux durées nettement différentes sont groupés pour former un ou plusieurs caractères de l'alphabet Morse.			
	Mo(..)		Exemple : Mo(K)
9. FIXE ET À ÉCLATS Feu comportant un feu fixe combiné à un feu à éclats de plus forte intensité lumineuse.			
	FFI		Le feu à éclats peut posséder les caractères définis en (4).
10. ALTERNATIF Feu montrant alternativement des couleurs différentes.			
	AI		Un feu alternatif peut être à occultations, isophase, à éclats ou fixe et à éclats.

1.1.2. — Caractères des feux.

55 Nota : les feux à signal Morse sont utilisés en particulier pour les feux aéronautiques et les plates-formes en mer (lettre U) et les marques d'eaux saines (lettre A).

01 **1.1.3. FEUX À SECTEURS, DE DIRECTION ET DE GUIDAGE**

FEU À SECTEURS	FEU DE DIRECTION	FEU DE GUIDAGE
<p>Secteur Rouge 290° à 330° (Les relèvements sont toujours comptés de la mer)</p>	<p>Feu Rouge, intense jusqu'à 5° de chaque côté de l'axe du chenal (L'intensité du feu peut être modulée)</p>	<p>Secteurs Blanc dans l'axe du chenal, Rouge à gauche, Vert à droite (en région A)</p>

1.1.3. — Feux à secteurs, de direction et de guidage.

13 Notas :

- les feux à secteurs et de guidage peuvent être fixes quand il n'est pas possible de les rythmer (sources lumineuses de forte puissance, etc.) ;
- l'intensité des feux de direction peut être modulée.

01 **1.1.4. REMARQUES IMPORTANTES**

- 07 Les chiffres donnés pour la période et les phases sont ceux qui résultent de la construction de l'appareil. Dans la pratique, ils peuvent varier légèrement, par dérèglement de l'appareil.
- 13 Le caractère apparent des feux flottants doit être utilisé avec circonspection, car il peut différer complètement du caractère réel par suite des changements de hauteur et d'inclinaison des appareils optiques dus aux vagues.
- 19 À grande distance ou dans la brume, ou dans une atmosphère chargée de fumée ou de poussière, les feux blancs et même parfois les feux verts présentent une teinte rougeâtre qui peut les faire prendre pour des feux rouges.
- 25 Une atmosphère chargée d'humidité peut rendre imperceptibles les différences de coloration des feux alternatifs ou à secteurs.
- 31 Par temps froid, un feu coloré non gardé (cas général) peut paraître blanc si les vitres de la lanterne sont couvertes de glace.
- 37 Les limites de secteurs et les amplitudes correspondantes ne sont pas rigoureuses. On doit s'abstenir d'utiliser systématiquement ces limites pour naviguer.
- 43 Dans un feu à secteur coloré, il y a, à la limite entre le secteur blanc et le secteur coloré, un angle d'indécision plus ou moins grand dans lequel l'aspect du feu passe progressivement du blanc au coloré ou inversement.